

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2006 - Convocation du 07/12/2006
Compte rendu affiché le : 22/12/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mlle VEYRIER; Mme GLATARD; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BOUREZG; M. BELLOT

Absents représentés : M. CHATUT (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme WYMAN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY)

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

**Objet : Travaux Eglise : Désignation du Maître d'Oeuvre et d'un coordonnateur SPS
(Sécurité et Prévention de la Santé)**

Il est rappelé à l'assemblée que l'opération de réfection de la charpente et de la couverture de l'église Notre-Dame de l'Assomption va se dérouler en quatre tranches à partir de 2007.

Il convient de désigner un coordonnateur pour la mission de sécurité et de protection de la santé sur cette opération.

Une consultation a été réalisée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Une commission d'ouverture des plis s'est réunie le 11 décembre 2006 pour analyser les offres reçues.

Il est rendu compte des conclusions de la commission avec la proposition de retenir le cabinet COO Sarl (Perrex) pour un montant de 8 970 € Ht soit 10 728,12 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- **DESIGNE le Cabinet COO Sarl (Perrex) comme coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour l'opération de réfection de la charpente de la couverture de l'Eglise, pour un montant de 10 728,12 € TTC,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision,**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 14 décembre 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 5/01/2007
Publication ou affichage du 06/01/2007
Paul LAFFLY,
Maire.